

OCT 24 1979



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
GENERALEA/34/456/Add.1
16 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : RusseTrente-quatrième session
Point 42 d) de l'ordre du jourEXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRENon-recours aux armes nucléaires et prévention
de la guerre nucléaireRapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS :	
République socialiste soviétique de Biélorussie	2
République socialiste soviétique d'Ukraine	3
Union des républiques socialistes soviétiques	5

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

/Original : russe/

/16 octobre 1979/

Les pays de l'alliance socialiste, dont la RSS de Biélorussie, se prononcent toujours pour la limitation et l'élimination des armes nucléaires, pour l'interdiction permanente de leur utilisation, avec renonciation simultanée à l'emploi de la force dans les relations internationales. Le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, les traités interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'espace et sur le fond des mers et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conclus dans les années 60 et 70, ont joué un rôle important dans le ralentissement de la course aux armements nucléaires.

Un événement marquant de la vie internationale a été la signature en juin 1979 à Vienne du Traité entre les Etats-Unis et l'URSS concernant la limitation des armes stratégiques offensives (SALT II), qui a représenté une contribution réelle au ralentissement de la course aux armements du point de vue tant quantitatif que qualitatif, et ce, dans le domaine des armements les plus destructeurs, à savoir les missiles nucléaires stratégiques. La conclusion du Traité SALT II permet de progresser également en ce qui concerne d'autres aspects du ralentissement de la course aux armements nucléaires et du désarmement.

Une nouvelle initiative de l'URSS et d'autres pays de l'alliance socialiste mérite tout l'appui possible : ceux-ci ont saisi le Comité du désarmement d'une proposition tendant à entreprendre des négociations concernant l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks, jusqu'à leur élimination complète, négociations auxquelles participeront tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'un certain nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Bien entendu, l'application de mesures concrètes dans ce domaine doit être considérée comme allant de pair avec la renonciation à l'emploi de la force dans les relations internationales et avec le renforcement des garanties de droit international touchant la sécurité des Etats. Dans cet ordre d'idées, la conclusion d'un traité mondial sur le non recours à la force dans les relations internationales acquiert une extrême importance.

C'est pour écarter la possibilité de déclenchement d'une guerre nucléaire que l'Union soviétique avec les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni a conclu dans les années 70, une série d'accords bilatéraux portant sur les mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire et sur la prévention du recours accidentel et non autorisé aux armes nucléaires. Les mesures de ce type, qui ont pour but de réduire le danger de guerre nucléaire, doivent être développées et perfectionnées.

/...

La déclaration solennelle de l'Union soviétique, selon laquelle elle n'aura jamais recours aux armes nucléaires contre les Etats qui renoncent à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires et ne possèdent pas d'armes nucléaires sur leur territoire, a eu une grande importance de principe pour la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. L'URSS s'est également déclarée prête à conclure les accords correspondants avec ces Etats.

Sur l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale à sa trente-troisième session a adopté une résolution concernant l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction du recours aux armes nucléaires contre les Etats qui renoncent à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires et ne possèdent pas d'armes nucléaires sur leur territoire. L'élaboration et la conclusion dans les meilleurs délais de la convention proposée par l'URSS permettrait de réduire considérablement le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Le renforcement maximum du régime de non prolifération des armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, et la non implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle contribueraient à la réalisation de ces objectifs.

La course aux armements nucléaires représente aujourd'hui un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. La RSS de Biélorussie est persuadée que les efforts de tous les Etats épris de paix doivent viser à ralentir et à arrêter la course aux armements nucléaires et à prévenir le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

/Original : russe/
/11 octobre 1979/

La course aux armements nucléaires constitue le danger le plus grave pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi les Etats doivent s'efforcer en priorité d'adopter des mesures visant à écarter le danger d'une guerre nucléaire et à exclure de leurs arsenaux les armes nucléaires sous toutes leurs formes. Dès l'apparition de cette arme de destruction massive, les pays socialistes, et en premier lieu l'Union soviétique, ont à maintes reprises présenté à l'Organisation des Nations Unies des propositions concrètes visant à arrêter la course aux armements nucléaires et à interdire l'utilisation des armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète, tout en renonçant à l'emploi de la force comme moyen de régler les problèmes entre les Etats. La RSS d'Ukraine a toujours appuyé toutes ces initiatives.

Ces dernières années, un certain nombre d'accords internationaux ont été conclus, limitant, dans une certaine mesure, la course aux armements nucléaires. A ce propos, la signature par les dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique du Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives en juin 1979, à Vienne,

/...

et d'autres instruments américano-soviétiques revêt une importance particulière. Leur mise en oeuvre effective permettrait de faire un nouveau pas important en avant vers une limitation plus poussée et une réduction des arsenaux de missiles nucléaires vers le désarmement nucléaire dans son ensemble.

A la session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a présenté une proposition importante dans le domaine du désarmement nucléaire, concernant l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires de tous types et la réduction progressive de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Cette proposition a été exposée en détail, au printemps de 1979, par les Etats socialistes membres du Comité du désarmement à la session de cet organe qui sert de cadre aux négociations multilatérales dans le domaine du désarmement.

La RSS d'Ukraine estime que l'ouverture immédiate de consultations préliminaires et des négociations elles-mêmes, avec la participation de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires et d'un certain nombre d'Etats non nucléaires, sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction graduelle de leurs stocks, jusqu'à leur élimination complète serait un moyen de mettre en oeuvre les décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au désarmement et constituerait un progrès important en ce qui concerne la prévention d'une guerre nucléaire.

La RSS d'Ukraine part du principe que l'élaboration et l'application des mesures relatives à l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et à leur élimination doivent aller indissolublement de pair avec le renforcement des garanties politiques et des garanties juridiques touchant la sécurité des Etats. L'Assemblée générale a déjà adopté un certain nombre de résolutions importantes dont l'application a permis dans une large mesure, de contribuer à écarter le danger d'une guerre nucléaire et de renforcer la paix et la sécurité des peuples.

En 1972, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 2936 (XXVII), proclamé solennellement, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, leur renonciation à la menace ou à l'emploi de la force sous toutes ses formes et manifestations dans les relations internationales, ainsi que l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Malheureusement, du fait de la position d'un certain nombre d'Etats, cette importante déclaration n'a pu acquérir force obligatoire. Souhaitant renforcer le système actuel de maintien de la paix et de la sécurité et créer une base juridique encore plus solide qui permette de réaliser des progrès décisifs dans le domaine du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire, l'Union soviétique a proposé à la trente et unième session de l'Assemblée générale, en 1976, de conclure un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, disposant que tous les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force sous toutes ses formes et manifestations et interdisant l'utilisation de l'arme nucléaire. Toutefois, pour des raisons bien connues, il n'a toujours pas été donné suite à cette proposition.

/...

Le renforcement du régime de non prolifération des armes nucléaires, la création sur tous les continents de zones exemptes d'armes nucléaires, l'élaboration d'accords internationaux prévoyant un renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non-nucléaires et la non implantation d'armes nucléaires sur le territoire d'Etats qui n'en sont pas dotés actuellement contribueraient, dans une large mesure, à écarter le danger d'une catastrophe nucléaire.

Compte tenu de ce qui précède, la RSS d'Ukraine estime qu'afin d'assurer le non-recours à l'arme nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire, l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer d'adopter des mesures efficaces dans le domaine du désarmement nucléaire, tout en veillant à renforcer les garanties politiques et les garanties juridiques concernant la sécurité des Etats, ainsi que les mesures visant à réduire les risques d'utilisation de l'arme nucléaire.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

/Original : russe/

/2 octobre 1979/

A la suite des efforts actifs déployés au cours de ces dernières années par les pays du camp socialiste et tous les Etats épris de paix, on est parvenu à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale. La tendance dominante dans les relations internationales est désormais à la détente et à l'heure actuelle, la tâche essentielle consiste à compléter la détente politique par une détente militaire.

Dans la mesure où le principal danger pour la paix et la sécurité internationales vient de la course aux armements nucléaires, il faut que les Etats fassent avant tout porter leurs efforts sur les mesures destinées tout d'abord à arrêter la course aux armements dans ce domaine, ensuite à l'inverser, et enfin à interdire à jamais le recours aux armes nucléaires en même temps qu'à la force dans les relations internationales.

C'est dans ce but que, dès l'apparition des armements nucléaires, l'Union soviétique s'est prononcée en faveur de la mise en oeuvre de mesures pratiques de réduction et d'élimination des armes nucléaires en même temps que pour l'adoption de mesures parallèles en faveur du renforcement de la paix et de la sécurité internationales et telle est encore sa position.

A la suite de ces efforts, les années 60 et 70 ont vu la conclusion de toute une série d'accords bilatéraux et multilatéraux qui ont nettement contribué à freiner la course aux armements nucléaires. Au nombre de ceux-ci figurent d'importants instruments internationaux tels que le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, le Traité interdisant de placer des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, etc.

/...:

Un événement d'une importance historique pour la limitation de la course aux armements nucléaires a été la signature par les dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique le 18 juin 1979 à Vienne du Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives et des documents y relatifs. Ce traité vise pour l'essentiel à limiter quantitativement les armements et à restreindre leur perfectionnement qualitatif. La mise en oeuvre intégrale des documents signés à Vienne offrira de nouvelles possibilités de mettre fin à l'accroissement des arsenaux de missiles nucléaires, et d'assurer à l'avenir leur limitation quantitative et qualitative et leur réduction dans des proportions importantes.

A l'heure actuelle, sur l'initiative de l'URSS, la question de l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète figure à l'ordre du jour des négociations internationales. Au début de février 1979, l'URSS a, avec d'autres pays socialistes, saisi le Comité du désarmement d'une proposition concrète concernant l'organisation de négociations sur la question avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'un certain nombre d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Il importe désormais d'entamer sans retard des consultations en vue de préparer des négociations.

Dans ses efforts pour obtenir des résultats effectifs dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires, l'Union soviétique part du principe que l'élaboration et l'application de mesures dans ce domaine doivent aller indissolublement de pair avec le renforcement des garanties politiques et des garanties juridiques quant à la sécurité des Etats. La conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales représenterait un pas important dans cette direction. Les parties à ce traité, y compris, bien entendu, les puissances nucléaires, s'engageraient à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, quel que soit le type d'arme utilisé, y compris les armes nucléaires et les autres types d'armes de destruction massive. L'avantage que cela présenterait serait que tous les Etats - dotés d'armes nucléaires ou non - se trouveraient dans une situation d'égalité.

Cette approche est également pleinement conforme aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier à la résolution 2936 (XXVII) sur le non-recours à la force dans les relations internationales et sur l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires dans laquelle l'Assemblée générale, parlant au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a proclamé solennement leur renonciation à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et l'interdiction permanente de l'utilisation des armes nucléaires. Dans le Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'adopter des mesures visant à prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire et le recours à la force dans les relations internationales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies - y compris le recours aux armes nucléaires.

/...

Etant donné que certains Etats détiennent encore dans leurs arsenaux des armes nucléaires et que la course aux armements se poursuit, l'Union soviétique fait tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire et écarter la menace d'emploi des armes nucléaires. A cette fin, l'URSS a conclu avec d'autres Etats dotés d'armes nucléaires une série d'accords ayant pour objet d'écarter la possibilité du déclenchement de conflits comportant l'utilisation d'armes nucléaires. Au nombre de ces accords figurent des documents importants tels que l'Accord signé entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique sur la prévention de la guerre nucléaire (1973), les accords signés avec les Etats-Unis d'Amérique portant sur les mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire et sur les mesures destinées à améliorer la ligne de communication directe entre eux (1971), l'échange de lettres entre les ministres des affaires étrangères de l'URSS et de la France sur la prévention du recours accidentel et non autorisé aux armes nucléaires (1976), l'Accord entre les gouvernements de l'URSS et du Royaume-Uni sur la prévention du déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire (1977). Du point de vue de l'Union soviétique, tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait devraient conclure avec les autres Etats dotés d'armes nucléaires des accords portant sur des mesures destinées à réduire ou à prévenir le danger de guerre nucléaire et à empêcher toute utilisation accidentelle et non autorisée des armes nucléaires, et les puissances nucléaires qui sont déjà liées par de tels accords devraient améliorer les mesures dans ce domaine et les développer.

L'URSS a déclaré qu'elle était hostile à l'emploi des armes nucléaires; seules des circonstances exceptionnelles, à savoir une agression dirigée contre elle ou contre ses alliés par une autre puissance nucléaire, pourront la contraindre à ce moyen extrême d'autodéfense. L'URSS a solennellement proclamé qu'elle n'aura jamais recours aux armes nucléaires contre les Etats qui renoncent à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires et ne possèdent pas d'armes nucléaires sur leur territoire. L'Union soviétique s'est également déclarée prête à conclure des accords spéciaux dans ce domaine avec n'importe lequel des Etats non nucléaires. Enfin, l'URSS a invité toutes les autres puissances nucléaires à en faire autant en prenant des engagements analogues.

A sa trente-troisième session, sur une proposition de l'Union soviétique, l'Assemblée générale a adopté une résolution concernant la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction du recours aux armes nucléaires contre les Etats qui renoncent à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires et ne possèdent pas d'armes nucléaires sur leur territoire. L'élaboration et la conclusion dans les meilleurs délais de cette convention permettraient de réduire sensiblement le risque de déclenchement d'un conflit nucléaire et renforceraient la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre la menace d'un recours aux armes nucléaires.

Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en multipliant leurs efforts en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires, en devenant parties en plus grand nombre au Traité sur la non-prolifération, en créant des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde, en mettant en oeuvre

/...

la résolution concernant la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle, qui a été adoptée par l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session sur l'initiative de l'Union soviétique, contribueraient sans aucun doute à la réalisation de l'objectif qu'est la prévention d'une guerre nucléaire.

En bref, premièrement, l'Union soviétique voit dans le non-recours aux armes nucléaires et la prévention de la guerre nucléaire, le moyen de faire cesser la course aux armements nucléaires, de mettre fin à la fabrication des armes nucléaires et de réduire les stocks d'armes nucléaires jusqu'à leur élimination complète. Deuxièmement, l'Union soviétique considère que ces processus doivent aller de pair avec le renforcement des garanties politiques et des garanties juridiques quant à la sécurité des Etats qui envisagent d'interdire le recours aux armes nucléaires et aux autres types d'armes, et celui du recours à la force en général dans les relations internationales. Enfin, l'Union soviétique considère qu'ils dépendent de l'adoption de mesures visant à renforcer le régime de non-prolifération des armes nucléaires et à prévenir le déclenchement de conflits comportant l'utilisation d'armes nucléaires.
